

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 44

Artikel: Les réfugiés français en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 29 octobre 1870.

Les malheurs actuels de la France nous rattachent à elle; les cruautés de la guerre ambitieuse et systématique auxquelles elle est en proie, lui attirent chaque jour de nouvelles sympathies. Tout ce qu'il y a de républicain en Europe reconnaît maintenant la justice de sa cause.

Nous l'avons déjà dit, de bonnes et anciennes relations, une certaine conformité de mœurs, une même langue rapprochent tout naturellement la Suisse française de notre grande voisine, et l'avènement de la République de l'autre côté du Jura n'a fait que raffermir ces liens d'amitié.

Mais il est une autre chose encore que nous ne pouvons et ne devons point oublier, c'est qu'un très grand nombre de membres de la famille vaudoise sont d'origine française, et que nous devons incontestablement à l'établissement de leurs ancêtres sur les bords du Léman, une part notable de notre prospérité. Le petit résumé qu'on va lire le démontrera suffisamment.

Les réfugiés français en Suisse.

Dès le XVI^e siècle, les persécutions exercées en France contre les protestants avaient jeté sur notre territoire un grand nombre de ces victimes de l'intolérance. Ils s'y établirent en grand nombre aussi, et c'est à eux qu'il faut attribuer l'existence de telle des églises françaises qui existent encore dans la Suisse allemande. Sous l'abri peu sûr de l'édit de Nantes, les réformés de France éprouvèrent, au XVII^e siècle, de nouvelles rigueurs; journellement enfreint, cet édit protecteur fut enfin révoqué, et toutes les provinces de la France où la réforme avait des sectateurs offrirent une scène de deuil. La Suisse vit alors arriver chez elle des milliers de réfugiés qui étaient dans le plus pitoyable état. Ils affluèrent surtout à Genève et dans le pays de Vaud. A Genève, où la France avait un résident, les exilés n'auraient pu obtenir une hospitalité durable, si le peuple moins soucieux que ses chefs des conséquences d'un refus, et se souvenant du secours que des réfugiés français avaient plus d'une fois prêté aux périls de Genève, n'eût déclaré hautement sa résolution de ne pas abandonner ceux-ci. La Suisse réformée seconda le courage de la petite et fière république; les Genevois furent exhortés à tenir bon, et 30,000 hom-

mes furent mis de piquet pour appuyer leur généreuse résistance.

En même temps les réfugiés se répandaient en foule dans le pays de Vaud, se félicitant de trouver sur de si beaux rivages et si près du pays natal, leur langue, leurs mœurs et leur Dieu. Pendant tout le XVII^e siècle notre population se grossit de réfugiés français. Le bailliage de Nyon, comme le plus voisin de la France, eut la plus forte part de l'émigration, composée en bonne partie de ressortissants du pays de Gex. Lausanne, Vevey, Yverdon, Bex, reçurent aussi un grand nombre de réfugiés. Ces étrangers, d'ailleurs, ne pouvaient invoquer en vain la communauté de principes et d'intérêts religieux, et le souvenir de nos réformateurs, sortis la plupart de leur sein. L'hospitalité qu'ils obtenaient sur nos bords était le fruit, en quelque sorte, de la semence qu'avaient répandue au milieu de nous Farel, Calvin, leurs compatriotes. En retour d'un accueil fraternel, ces hommes, la fleur de la population qu'ils avaient abandonnée, nous apportaient tout ce qui était le plus propre à nous régénérer, de grands exemples d'abnégation, une sève morale vigoureuse, des habitudes d'ordre, d'économie et d'activité, et enfin plusieurs industries nouvelles.

Tous ceux qui n'acquirent pas des bourgeoisies songèrent à se réunir. Il se forma des corporations à Nyon, à Genève, à Lausanne. Cette dernière ville, où ils étaient plus nombreux qu'ailleurs, devint pour eux une sorte de centre ou de chef-lieu. Il s'y forma une administration chargée de répartir entre ceux qui, de leur terre natale, n'avaient emporté que leur vie, des secours pécuniaires fournis par les plus aisés.

Toutefois, le nombre de ces étrangers étant hors de proportion avec les ressources de la Suisse, plusieurs d'entr'eux partirent pour l'Allemagne et pour l'Angleterre, où les moyens de coloniser leur avaient été ménagés. Ceux qui restèrent à Nyon et à Lausanne continuèrent à y former des corporations qui accrurent petit à petit leurs ressources. A la révolution beaucoup de leurs membres étaient devenus bourgeois.

Sous le rapport de l'industrie et des arts, Genève a de grandes obligations à ces réfugiés. L'imprimerie surtout y a fleuri par leurs soins. Les vingt-quatre imprimeries qui étaient en activité dans cette ville en 1563, appartenaient la plupart à des Français (*Estienne, Crespin, de Tournes*, etc.). L'horlogerie genevoise a dû ses progrès aux inventions de *Ch.*

Cusin, d'Autun. Un Tronchin donna une telle extension à la passementerie que cette seule industrie occupait 2000 ouvriers. La plupart des familles les plus distinguées de Genève descendent de réfugiés français; cette ville leur a dû son importance littéraire, non moins que sa richesse. Il serait difficile d'énumérer toutes ces familles; il nous suffira de nommer les de Saussure, les Rousseau, de Paris, (desquels est issu *J.-Jacques*); les Saladin, du Lyonnais; les de Candolle, de Provence; les Bordier, de Toulouse; les Sarrasin, de Bourgogne; les Humbert, de Dijon; les Colladon, du Berry; les d'Aubigné, de la Saintonge; les Claparède, de Montpellier; les Eynard et les Odier, du Dauphiné; les Picot, de Noyon; les Vernet, de Provence; les Tronchin, de Champagne, etc.

A Nyon et à Lausanne, les réfugiés français introduisirent ou développèrent plusieurs industries productives, telles que la chapellerie, la passementerie, l'orfèvrerie, la teinturerie, la tannerie, la fabrication des bas et des différentes étoffes. Quelques-uns de ceux qui s'étaient fixés sur les rives de notre lac, enseignèrent à nos vigneronns à tailler le cep d'une manière plus intelligente et plus expéditive. Il est intéressant de remarquer que dans quelques-unes de ces familles, la même profession qu'elles avaient exercée en France s'est transmise de père en fils pendant plusieurs générations. Les Campart et les Renou, de Normandie, ainsi que les Saucon, du Languedoc, se livrent encore aujourd'hui à la teinturerie et à la fabrication des cotonnades, industries que leurs ancêtres avaient apportées dans ce pays. Les Gély et les Fontannes, du Languedoc, sont joailliers et ont des joailliers pour ancêtres. Presque tout ce qui est distingué dans le commerce descend des réfugiés français: les Mercier et les Francillon sont originaires du Dauphiné, les Fabre et les Masmejan sont Languedociens.

C'est à cette même émigration qu'appartiennent plusieurs de ceux qui, parmi nous, ont paru avec quelque distinction dans la carrière des lettres et des sciences.

Aux noms que nous avons cités, nous devons ajouter celui de M. Soulier, dont les lumières, la prudence et le zèle pour le bien public rendirent de grands services, pendant la révolution, à Nyon, sa ville natale, et plus tard à tout le canton, au gouvernement duquel il concourut en qualité de conseiller d'Etat pendant dix-huit ans.

Curieux détails sur l'usage du tabac.

Chacun sait que le tabac est originaire de l'Amérique, et que Christophe Colomb, de retour de son premier voyage à Cuba, en 1492, mentionnait déjà que les indigènes roulaient les feuilles desséchées d'une plante et en aspiraient la fumée au moyen d'un tuyau appelé *Tabacco*.

Plus tard, des navigateurs portugais rapportèrent de la graine de tabac et quelques petits essais de culture furent faits dans le jardin royal de Lisbonne. De là, importé en France, Jean Nicot en cultiva

dans son jardin en 1558. et en envoya à la cour de François II et de Catherine de Médicis.

Peu à peu l'usage du tabac commença à s'introduire, et, dans le commencement du XVII^e siècle, des sociétés de fumeurs et des tabagies existaient déjà: on fumait à la cour, au théâtre et jusque dans les églises.

Ce fut un engouement extraordinaire auquel les femmes même ne restèrent pas étrangères; mais c'était un luxe que la classe riche pouvait seule s'accorder.

Nulle question ne passionna les esprits à un plus haut degré, d'un bout de l'Europe à l'autre; deux camps se formèrent, l'un pour et l'autre contre l'usage du tabac, qui avait des apôtres ardents et dévoués, mais aussi des adversaires puissants, qui pendant longtemps lui firent une guerre acharnée et d'autant plus violente, qu'ils croyaient voir dans cette nouvelle passion une conquête de Satan; aussi ce fut sans étonnement que l'on vit le pape Urbain VIII lancer une bulle, en 1624, par laquelle il excommuniait tous ceux qui fumaient dans les églises et mettait au ban les prêtres qui prisaien pendant la messe. Jacques I^{er} d'Angleterre punissait les fumeurs d'une amende de six schellings.

En Allemagne, des poursuites sur la mode nouvelle de fumer ne se firent pas attendre et des discours les plus violents furent débités dès la chaire, dans lesquels la fumée de « l'herbe de Satan » était fréquemment représentée comme une image de la vapeur de l'enfer.

A Appenzell, en 1653, quelques hommes fumant sur la rue excitèrent une telle rumeur, qu'ils en furent punis. L'obligation de dénoncer à l'avenir les fumeurs fut imposée aux aubergistes, et le commerce du tabac fut interdit.

A Berne, en 1661, une commission de surveillance fut instituée sous le nom de *Chambre du Tabac* et une ordonnance de police, sous la forme des dix commandements, interdisait de fumer.

En 1675, cette ordonnance fut renforcée par les pénalités de la prison, du carcan et de l'amende.

Même en Turquie, le crime de fumer était poursuivi, et, en 1610, le sultan Amurath, afin de rendre cette coutume ridicule, fit promener un fumeur dans les rues de Constantinople, avec le tuyau d'une pipe passé au travers du nez.

Malgré les peines qu'encourageaient les consommateurs, le but ne fut pas atteint et l'emploi du tabac devenant de jour en jour plus répandu, les divers Etats qui jusqu'alors s'y étaient opposés, trouvèrent plus simple de chercher à tirer parti d'un mal auquel ils ne pouvaient remédier, en imposant l'entrée et la culture du tabac sur leurs territoires.

Ce fut là le premier pas fait vers la Régale des tabacs, qui existe encore de nos jours dans la plupart des pays de l'Europe.

Aucune donnée authentique n'étant parvenue jusqu'à nous concernant l'époque de l'introduction de la culture du tabac dans la vallée de la Broye, ce n'est qu'en rapprochant des faits connus, que l'on arrive à tracer son origine d'une manière approximative. C'est en 1565, c'est-à-dire 73 ans après la